PROJET : POLY-PRO

POLYVALENCE • DIVERSIFICATION DES TALENTS • EMPLOI • FORMATION • AVENIR MEILLEUR

Un membre plusieurs compétences, un avenir sans limite !

- Se former
- Diversifier
- Travailler
- Entreprendre
- Réussir

Qu'est-ce que le PROJET POLY-PRO ?

C'est un projet qui permet aux membres et sympathisant de notre association d'être **Polyvalent**, Devenir des hommes et des femmes qui savent faire un peu de tout, quel que soit leur domaine ou leur Profession de base. Diversifié ses talents en touchant plusieurs activités Professionnelles, ne pas devenir des employés, des fonctionnaires Monochrome qui n'ont que ça ou ne savent que faire les mêmes activités durant toutes leur vie, commençant comme jeune secrétaire par exemple, vieillir et mourir dedans, parfois ils sont ennuyeux par les mêmes routines, mais n'ont pas de choix.



1 Leurs bénéfices directs

Leurs bénéfices directs dans ce projet sont : qu'ils auront un emploi ou une activité professionnelle bien rémunérée et variées, où les conditions de vie et de travail sont respectées, les salaires sont payés à temps, puisque notre association peut intervenir dans l'engagement des contrats entre partenaires et membres, et de membre à membre pour garantir une bonne quiétude des deux côtés.



- Emploi bien rémunéré
- Conditions de travail respectées
- Salaires payés à temps
- Sécurité et quiétude pour tous

2 Qui est concerné ?

C'est un projet qui concerne tous membres et tous partenaires offrant un emploi, un stage de,ou tout autre activité de rémunération à un membre ou partenaire de notre association. Ils doivent accepter et suivre nos exigences se basant sur nos Buts et Objectifs en fin de permettre à tout le monde de jouir de cette polyvalence et de diversification des talents que prône notre association.



- **MEMBRES** de l'association
- **PARTENAIRES** (employeurs, entreprises, ONG...)
- **OFFRES D'EMPLOI** Stages et activités rémunérées
- **SUIVI DES EXIGENCES** de l'association

3 Règle pour chaque recrutement

Pour chaque recrutement d'employé, par exemple un jeune secrétaire, comptable ou toute autre... l'emploi du temps doit se faire de telle manière que dans un mois l'employé doit faire ses 5 diverses activités (ce qui les aiderait à être polyvalent) avant de toucher ses rémunérations.



1 MOIS = 5 ACTIVITÉS DIFFÉRENTES avant de toucher la rémunération

4 L'appui de l'association à l'employeur

D'où l'apport de notre association du côté de l'employeur de l'accompagner sur le plan financier d'avoir le nombre d'employé qu'il lui faut dans ce contexte et avec la collaboration de l'association, les salaires et les rémunérations puissent respecter les canevas de notre association.



SOUTIEN DE L'ASSOCIATION

- Accompagnement financier
- Aide au recrutement
- Respect des salaires et rémunérations
- Suivi des engagements
- Canevas et règlements clairs
- Bonne collaboration employeur - association

EXEMPLE D'EMPLOI DU TEMPS POUR UN JEUNE SECRÉTAIRE, COMPTABLE

A ACTIVITÉ BUREAUTIQUE

Le temps d'être dans un bureau dans son 1er domaine doit être de **40 à 50% par semaine.**



40 à 50% par semaine

B ACTIVITÉS ARTISANALES

C'est-à-dire aller aider ou travailler avec un Artisan ; maçonnerie, menuiserie, soudure, coiffure, couture, vente etc.... **de 30 à 40% par semaine.**



30 à 40% par semaine

C ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Aller dans une bibliothèque lire un livre, écrit un roman, les jeux littéraires, suivre les cours de chant, de musique, de danse, de chorale, de folklore etc.... **de 15 à 20% par semaine.**



15 à 20% par semaine

D ACTIVITÉS SPORTIVES

Arts martiaux, le foot, le vélo, les courses, les jeux sportifs etc.... **De 15 à 20% par semaine.**



15 à 20% par semaine

E ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES

Entretien d'un lieu public, un caniveau, balayage des rues de son quartier, ramassage des déchets plastiques qui polluent l'environement, nos quartiers et nos plages, entretien complet chez soit de la chambre jusqu'à la devanture, entretien faite au faune et la flore par la préservation des espèces en voie de disparition, le reboisement etc.... **de 5 à 10% par Mois.**



5 à 10% par Mois

5 Adaptation des pourcentages

Ses pourcentages seront bien établis dans nos règlements intérieurs selon la capacité, l'âge et le domaine de tout un chacun.



6 Engagement et suivi

Toutes ses dispositions concernent tous les membres de l'association qui prendront des engagements écrits en vue de les respectées ; et les contrôles stricts doivent se faire pour encourager chacun à atteindre ses objectifs ; les primes et les moyens technique et financiers seront mises à la disposition dans ce volet.



- CONTRÔLES STRICTS
- PRIMES ET RÉCOMPENSES
- MOYENS TECHNIQUE ET FINANCIERS

Se former dans plusieurs domaines aujourd'hui, c'est se donner plus d'opportunités demain !